

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2025

(Convocation faite le 28/11/2025)

Etaient présents : Monsieur Jean-Loup EVRARD, Monsieur Luc JONNET, Monsieur Dominique KOBSCH, Madame Armelle SCHADECK, Monsieur Ganaël VATON, Monsieur Christian ROMEDENNE, Monsieur Jean-Merlys LOUFOUA, Monsieur Julien GILLE, Madame Séverine SALVY, Monsieur Gaëtan DEVOS, Monsieur Benjamin NOEL.

Absents excusés : Monsieur Nicolas VANDERHEEREN ayant donné pouvoir à Monsieur Christian ROMEDENNE, Madame Jennifer GUERIN non excusée.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Monsieur Benjamin NOEL est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### **Décision modificative budgétaire - Subvention DETR**

Afin de pouvoir régulariser l'imputation budgétaire de l'acompte de la subvention DETR versé pour la construction du bâtiment technique, le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- accepte le virement de crédits suivants :

- Article 2188 « Autres immobilisations corporelles » (dépenses d'investissement) : - 31 835,00 €
- Article 1321 « Subvention d'investissement Etat » (dépenses d'investissement) : + 31 835,00 €
- charge le Maire d'effectuer ces modifications et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

### **Restauration du tableau du baptême de Clovis**

Le Conseil demande à Monsieur le Maire d'actualiser les devis pour qu'une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) puisse être déposée. Ce dossier sera revu lors d'une prochaine réunion.

### **Protection sociale complémentaire - Convention de participation pour la couverture du risque Santé des agents**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide :

- de donner mandat au Centre de Gestion de la Marne pour l'organisation, la conduite et la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents communaux ;
- autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

### **Branchemet assainissement du terrain communal Rue de la Petite Garenne**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de l'entreprise EHTP de Saint Léonard d'un montant de 3 881,40 € HT (4 657,68 € TTC) pour le branchemet assainissement du terrain communal situé près du terrain de pétanque Rue de la Petite Garenne
- autorise le Maire à signer ce devis ainsi que tout document relatif à ce dossier.

## **Demande d'acquisition de la parcelle de l'antenne téléphonique d'Orange**

Considérant qu'un bail de location est en cours avec la société TOTEM France, filiale d'Orange, pour l'installation d'une antenne téléphonique sur la parcelle AA106 devenue AA142 dont la Commune est propriétaire,

Vu la demande d'acquisition de ladite parcelle par la société Totem,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse la demande d'acquisition par TOTEM de la parcelle n°AA166 devenue AA 142 car il préfère rester propriétaire de cette parcelle.

## **Embauche d'un vacataire pour la gestion des toilettes lors d'une manifestation**

Après présentation des formalités pour l'embauche d'un vacataire qui aurait en charge la gestion de l'accès des toilettes et leur nettoyage lors de manifestations, le Conseil décide de ne pas se prononcer tout de suite et laisse le soin au prochain Conseil de le faire après les élections municipales.

## **Demande d'une salle pour une activité de scrapbooking**

Le Conseil décide pour l'activité de scrapbooking de mettre à disposition une salle de la mairie gracieusement pour les trois premières séances et définira ensuite les modalités précises de cette mise à disposition si elle devient pérenne.

## **Dégénération du chemin rural dit des Postes**

Monsieur le Maire fait part au Conseil que des tas de terre ont été déposés sur le chemin rural dit des Postes empêchant les riverains d'accéder à leurs parcelles.

Ces tas ont ensuite été étalés provoquant une couche trop meuble qui transforme le passage des véhicules en ornières dégradant ainsi la structure même du chemin.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Demande à Monsieur le Maire d'envoyer un courrier recommandé à la personne fautive
- Si les dégradations effectuées par cette personne n'ont pas été purgées et les zones abîmées n'ont pas été remises en état, le Conseil demande à Monsieur le Maire de déposer plainte,
- autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

## **Transfert de la compétence scolaire de la commune de Morangis à la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification statutaire de la Communauté d'Agglomération d'Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne suite au transfert de compétence scolaire-périscolaire de la Commune de Morangis.

## **Augmentation de la durée hebdomadaire de service de l'agent technique**

Le Conseil Municipal émet un accord de principe sur la modification de la durée hebdomadaire de service de l'agent technique en charge du ménage en la passant à 21 heures au lieu de 19 heures. Une délibération sera prise après l'avis du Comité Social Territorial qui se réunira en janvier 2026.

## **Aménagement de la seconde partie de « Plus d'arbres, plus de vie » - Avenant**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte l'avenant au premier devis des pépinières Quatre Champs Forêt et Paysage de Quatre Champs (Ardennes) d'un montant de 541,26 € HT (649,51 € TTC) relatif à la longueur supplémentaire de l'allée de la seconde partie de « Plus d'arbres, plus de vie » portant ainsi le projet à 4 723,76 € HT (5 668,51 € TTC)
- autorise le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

## **Décision modificative budgétaire – Participation assainissement collectif**

Afin de pouvoir régler la participation assainissement collectif demandée par la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne suite à la construction du bâtiment technique, le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- accepte le virement de crédits suivant :
  - Article 615221 « Bâtiments publics » : - 1 000,00 €
  - Article 6378 « Autres impôts, taxes et versements assimilés » : + 1 000,00 €
- charge le Maire d'effectuer ces modifications et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

### **Travaux en cours et à venir :**

Un point est fait sur les travaux réalisés :

- Broyage des parcelles de peupliers

Le Conseil décide de donner une clé de la partie associative du bâtiment technique à chacun des sapeurs-pompiers volontaires actifs du corps communal et une clé à chacun des deux membres du bureau de l'amicale des sapeurs-pompiers désignés par le président.

Le Conseil accepte la proposition d'un administré de créer une boîte à livres qui sera installée dans la commune.

Suite à la réclamation de plusieurs administrés quant à la présence de rats dans le village, le Conseil demande à la régie Eau et Assainissement de la Communauté d'Agglomération d'Epernay une campagne de dératisation générale et continuera la distribution de produit spécifique aux particuliers à raison de 5 sachets par habitation et par an, à employer avec les précautions d'usage.

Le secrétaire de séance,  
Benjamin NOEL

Le Maire,  
Jean-Loup EVRARD